

Fiche de données de sécurité

selon la réglementation (CE) no 1907/2006

Valable à partir du: 01.01.2023

Version: 006

remplace la version de 08.02.2022

AESKULISA® Auto-immunité

Identificateur de produit

Nom de l'article:

AESKULISA® Autoimmunity

Numéro d'article:

3xxx*

Composant de test	Abréviation / Symbole	Unnplant
Bandelettes de microtitration sécables	Député	(1)
Calibrateurs A – F	CAL	(2)
Calibrateur de coupure	CO-CAL	(2)
Contrôle positif	CON+	(2)
Contrôle négatif	DUPER-	(2)
Tampon de dilution de l'échantillon, 5x conc.	SB 5x	(3)
Tampon de lavage, 50x conc.	WASHB 50x	(4)
Conjugué IgA, IgG ou IgM anti-humain	CONJ	(5)
Substrat	SUB	(6)
Solution d'arrêt	STOP	(7)
Récupération**	RC	(8)

* sauf réf 3602-3606, 3810, 3901-3903

** uniquement en ref 3402

Fiche de données de sécurité

selon la réglementation (CE) no 1907/2006

Valable à partir du:01.01.2023

Version: 006

remplace la version de 08.02.2022

Avant d'utiliser le kit de test, lisez toujours les instructions d'utilisation. Des conditions générales s'appliquent.

Les informations contenues dans cette fiche produit sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.

Copyright © : Aesku.Diagnostics GmbH & Co. KG, les copies ne peuvent être faites qu'à usage interne.

Changements par rapport à la version précédente :

Révision conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2020/878

Annexe 1-8

Fiches de données de sécurité pour les composants individuels

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 1/7

AESKULISA® Bandelettes de microtitration sécables

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

AESKULISA® Bandelettes de microtitration sécables

Autres désignations:

MP

N° de l'article:

3xxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

AESKULISA®

Ce test et ses réactifs ne sont pas destinés à un usage personnel ou vétérinaire. Les réactifs ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

AESKU.DIAGNOSTICS GmbH & Co.KG

Mikroforumring 2

55234 Wendelsheim

Germany

Téléphone: +49 6734 - 9622-0

Télécopie: +49 6734 - 9622-2222

E-mail: info@aesku.com

Site web: www.aesku.com

E-mail (personne compétente): info@aesku.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

AESKU.DIAGNOSTICS, +49 6734 - 9622-0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Indications diverses:

Le mélange contient des matières d'origine humaine ou animale et est donc classé comme potentiellement infectieux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence: aucune

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

1,6 % pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (cutanée).

2,9 % pourcent du mélange se compose d'un ou d'éléments présentant une toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 2/7

AESKULISA® Bandelettes de microtitration sécables

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 3/7

AESKULISA® Bandelettes de microtitration sécables

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Lagerung bei +2°C bis +8°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 4/7

AESKULISA® Bandelettes de microtitration sécables

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide:

Couleur: blanchâtre

Odeur: non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. négligeable

10.2. Stabilité chimique

Température de stockage recommandée : 2-8°C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non. Le produit devient inutilisable.

10.4. Conditions à éviter

Licht, Hitze, Feuchtigkeit (Es folgt keine gefährliche Reaktion, das Produkt wird unbrauchbar).

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 5/7

AESKULISA® Bandelettes de microtitration sécables

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

18 02 03

Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 6/7

AESKULISA® Bandelettes de microtitration sécables

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Révision conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2020/878

16.2. Abréviations et acronymes

°C centigrade

ABEK Gaz et vapeurs de composés organiques ayant un point d'ébullition > 65 °C (A), gaz et vapeurs inorganiques, à l'exception du monoxyde de carbone (B), du dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs acides (E) et de l'ammoniac et des dérivés organiques de l'ammoniac (K)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AwSV Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau

CO monoxyde de carbone

CO2 gaz carbonique

CE/UE Communauté européenne/Union européenne

FR Norme européenne

IATA Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IBC emballage en vrac (Intermediate Bulk Container)

IgA Immunoglobuline A

IgG Immunoglobuline G

IgM Immunoglobuline M

IMDG Réglementation du transport des marchandises dangereuses en transport maritime (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IVD diagnostic in vitro

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (International Convention for the Prevention of Marine Pollution)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 7/7

AESKULISA® Bandelettes de microtitration sécables

NIOSH Institut national NIOSH pour la sécurité et la santé au travail (National Institute for Occupational Safety and Health)

PBT Persistant (P), Bioaccumulable (B), Toxique (T)

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuse

ONU Organisation des Nations Unies

vPvB très persistant (vP), très bioaccumulable (vB)

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Tu seras nôtre Décrire les produits au regard des exigences de sécurité, mais ne pas les représenter Assurance des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.
Copyright © : Aesku.Diagnostics GmbH & Co. KG, les copies ne peuvent être utilisées qu'à des fins internes être fait.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Page: 1/10
Version: 1



Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

N° de l'article:

3xxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

AESKULISA®

Ce dosage immunoenzymatique (outil ou composant de diagnostic in vitro) n'est destiné à rien d'autre qu'à la détection et au dosage semi-quantitatif des anticorps humains IgA/IgG/IgM dirigés contre des antigènes spécifiques dans le diagnostic auto-immun. Ce test et ses réactifs ne sont pas destinés à un usage personnel ou vétérinaire. Les réactifs ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

AESKU.DIAGNOSTICS GmbH & Co.KG

Mikroforumring 2

55234 Wendelsheim

Germany

Téléphone: +49 6734 - 9622-0

Télécopie: +49 6734 - 9622-2222

E-mail: info@aesku.com

Site web: www.aesku.com

E-mail (personne compétente): info@aesku.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

AESKU.DIAGNOSTICS, +49 6734 - 9622-0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Le mélange ne contient pas de constituants classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément au Règlement CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT/vPvB, ni figurant dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Page 2/10
Version: 1



Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

Autres effets nocifs:

Le mélange contient des matières d'origine humaine ou animale et est donc classé comme potentiellement infectieux.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
	ProClin® 300 Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1 (H317) Danger	0 - < 0,1 pds %
n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7 Numéro d'identification UE: 604-001-00-2	phenol Acute Tox. 3 (H301, H331, H311), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), Muta. 2 (H341), STOT RE 2 (H373), Skin Corr. 1B (H314) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 3% Skin Irrit. 2; H315: 1% ≤ C < 3% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 3% Eye Irrit. 2; H319: 1% ≤ C < 3%	0 - < 0,007 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Page 3/10
Version: 1



Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Température de stockage recommandée : 2-8°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Le point 1.2 et les instructions d'utilisation doivent être respectés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Page 4/10
Version: 1



Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
WEL (GB) à partir de 18 déc. 2011	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (7,8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
IDLH (US) à partir de 1 janv. 1994	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 250 ppm
TRGS 900 (DE) à partir de 1 mai 2010	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (Aerosol und Dampf, kann über die Haut aufgenommen werden) EU, H, 11
ES à partir de 1 janv. 2012	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (puede ser absorbido a través dérmica) vía dérmica, VLB®, VLI
IOELV (EU) à partir de 17 déc. 2009	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRC (FR)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (7,8 mg/m ³) ② 4 ppm (15,6 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
GR à partir de 1 oct. 2016	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (αναμένετε απορρόφηση από το δέρμα)
OSHA (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 5 ppm (19 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
NIOSH (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 5 ppm (19 mg/m ³) ③ 15,6 ppm (60 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
ACGIH (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 5 ppm (19 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Page 5/10
Version: 1



Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur limite	① Paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon: ④ Remarque
TRGS 903 (DE) à partir de 19 sept. 2013	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	120 mg/g Creatinin	① Phenol ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende
VLB (ES) à partir de 1 janv. 2013	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	120 mg/g creatinina	① fenol ② orina ③ fin de exposición o fin de turno
ACGIH-BEI (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	250 mg/g creatinine	① phenol ② urine ③ end of exposure or end of shift
BLV (EU) à partir de 1 juin 2014	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	120 mg/g creatinine	① phenol ② urine ③ no restriction

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: jaune-orange

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	6,7 - 6,9	21 °C	
Point de fusion	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Taux d'évaporation	non déterminé		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Page: 6/10
Version: 1



Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Température d'auto-inflammation	non déterminé		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	non déterminé		
Densité relative	non déterminé		
Densité apparente	non déterminé		
Solubilité dans l'eau	non déterminé		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé		
Viscosité, dynamique	non déterminé		
Viscosité, cinématique	non déterminé		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. négligeable

10.2. Stabilité chimique

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable).

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

Indications diverses

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

DL50 par voie orale: 317 mg/kg (Ratte)

DL50 dermique: 630 mg/kg (Kaninchen)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Page: 7/10
Version: 1



Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

CL50: 8,9 mg/L 4 d (poisson)

CE50: 3,1 mg/L 2 d

CL50: 21,93 mg/L (poisson)

CE50: 10 mg/L

NOEC: 0,077 mg/L (poisson)

12.2. Persistance et dégradabilité

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

Log K_{ow}: 1,47

Facteur de bioconcentration (FBC): 17,5

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Page: 8/10
Version: 1



Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

18 02 03	Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
----------	--

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Classe risque aquatique

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Page 9/10
Version: 1



Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Révision conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2020/878

16.2. Abréviations et acronymes

°C centigrade

ABEK Gaz et vapeurs de composés organiques ayant un point d'ébullition > 65 °C (A), gaz et vapeurs inorganiques, à l'exception du monoxyde de carbone (B), du dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs acides (E) et de l'ammoniac et des dérivés organiques de l'ammoniac (K)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AwSV Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau

CO monoxyde de carbone

CO2 gaz carbonique

CE/UE Communauté européenne/Union européenne

FR Norme européenne

IATA Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IBC emballage en vrac (Intermediate Bulk Container)

IgA Immunoglobuline A

IgG Immunoglobuline G

IgM Immunoglobuline M

IMDG Réglementation du transport des marchandises dangereuses en transport maritime (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IVD diagnostic in vitro

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (International Convention for the Prevention of Marine Pollution)

NIOSH Institut national NIOSH pour la sécurité et la santé au travail (National Institute for Occupational Safety and Health)

PBT Persistant (P), Bioaccumulable (B), Toxique (T)

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuse

ONU Organisation des Nations Unies

vPvB très persistant (vP), très bioaccumulable (vB)

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Page: 10/10

Version: 1



Calibrateurs Aeskulisa® A-F (CAL) Calibrateur de coupure Aeskulisa® (CO-CAL) Contrôle positif Aeskulisa® (CON+) Contrôle négatif Aeskulisa® (CON -)

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Tu seras notre
Décrire les produits au regard des exigences de sécurité, mais ne pas les représenter
Assurance des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.
Copyright © : Aesku.Diagnostics GmbH & Co. KG, les copies ne peuvent être utilisées qu'à des fins
internes
être fait.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 1/9

AESKULISA® Tampon de dilution d'échantillon 5x

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

AESKULISA® Tampon de dilution d'échantillon 5x

Autres désignations:

SB 5x

N° de l'article:

3xxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

AESKULISA®

Ce dosage immunoenzymatique (outil ou composant de diagnostic in vitro) n'est destiné à rien d'autre qu'à la détection et au dosage semi-quantitatif des anticorps humains IgA/IgG/IgM dirigés contre des antigènes spécifiques dans le diagnostic auto-immun. Ce test et ses réactifs ne sont pas destinés à un usage personnel ou vétérinaire. Les réactifs ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

AESKU.DIAGNOSTICS GmbH & Co.KG

Mikroforumring 2

55234 Wendelsheim

Germany

Téléphone: +49 6734 - 9622-0

Télécopie: +49 6734 - 9622-2222

E-mail: info@aesku.com

Site web: www.aesku.com

E-mail (personne compétente): info@aesku.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

AESKU.DIAGNOSTICS, +49 6734 - 9622-0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Le mélange ne contient pas de constituants classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément au Règlement CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 3/9

AESKULISA ® Tampon de dilution d'échantillon 5x

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Température de stockage recommandée : 2-8°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Le point 1.2 et les instructions d'utilisation doivent être respectés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 4/9

AESKULISA® Tampon de dilution d'échantillon 5x

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
WEL (GB)	Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1	① 0,1 mg/m ³ ② 0,3 mg/m ³ ⑤ (may be absorbed through the skin)
ES	Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1	① 0,1 mg/m ³ ② 0,3 mg/m ³ ⑤ (puede ser absorbido a través dérmica) vía dérmica, VLI
VRC (FR) à partir de 3 mai 2021	Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1	① 0,1 mg/m ³ ② 0,3 mg/m ³ ⑤ (peut être absorbé par la peau)
ACGIH (US)	Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1	③ 0,29 mg/m ³ ⑤ (as Sodium azide)
NIOSH (US)	Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1	③ 0,1 ppm ⑤ (as HN ₃ ; may be absorbed through the skin)
GR à partir de 1 oct. 2016	Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1	① 0,1 ppm (0,3 mg/m ³) ② 0,1 ppm (0,3 mg/m ³)
NIOSH (US)	Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1	③ 0,3 mg/m ³ ⑤ (as NaN ₃ ; may be absorbed through the skin)
ACGIH (US)	Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1	③ 0,11 ppm ⑤ (as Hydrazoic acid vapour)
IOELV (EU)	Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1	① 0,1 mg/m ³ ② 0,3 mg/m ³ ⑤ (may be absorbed through the skin)
TRGS 900 (DE)	Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1	① 0,2 mg/m ³ ② 0,4 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion) DFG, EU

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 5/9

AESKULISA ® Tampon de dilution d'échantillon 5x

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: jaune

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	7,4 - 7,6	21 °C	
Point de fusion	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	non déterminé		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	non déterminé		
Densité relative	non déterminé		
Densité apparente	non déterminé		
Solubilité dans l'eau	non déterminé		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé		
Viscosité, dynamique	non déterminé		
Viscosité, cinématique	non déterminé		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable).

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 6/9

AESKULISA® Tampon de dilution d'échantillon 5x

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

Indications diverses

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1
--

DL50 par voie orale: 27 mg/kg (Rat) TOXNET

DL50 dermique: 20 mg/kg (Rat) TOXNET

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1
--

CL50: 2,75 mg/L 4 d (poisson) ECHA

CE50: 0,35 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques) ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 7/9

AESKULISA® Tampon de dilution d'échantillon 5x

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Natriumazid n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

18 02 03	Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
----------	--

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

13.2. Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
--	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
--	--	--	--

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
--	--	--	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
-------------	-------------	-------------	-------------

14.4. Groupe d'emballage

négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
-------------	-------------	-------------	-------------

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
-------------	-------------	-------------	-------------

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
-------------	-------------	-------------	-------------

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 8/9

AESKULISA® Tampon de dilution d'échantillon 5x

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Classe risque aquatique

WGK:

nwg - nicht wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Révision conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2020/878

16.2. Abréviations et acronymes

°C centigrade

ABEK Gaz et vapeurs de composés organiques ayant un point d'ébullition > 65 °C (A), gaz et vapeurs inorganiques, à l'exception du monoxyde de carbone (B), du dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs acides (E) et de l'ammoniac et des dérivés organiques de l'ammoniac (K)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AwSV Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau

CO monoxyde de carbone

CO2 gaz carbonique

CE/UE Communauté européenne/Union européenne

FR Norme européenne

IATA Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IBC emballage en vrac (Intermediate Bulk Container)

IgA Immunoglobuline A

IgG Immunoglobuline G

IgM Immunoglobuline M

IMDG Réglementation du transport des marchandises dangereuses en transport maritime (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IVD diagnostic in vitro

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (International Convention for the Prevention of Marine Pollution)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 9/9

AESKULISA ® Tampon de dilution d'échantillon 5x

NIOSH Institut national NIOSH pour la sécurité et la santé au travail (National Institute for Occupational Safety and Health)

PBT Persistant (P), Bioaccumulable (B), Toxique (T)

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuse

ONU Organisation des Nations Unies

vPvB très persistant (vP), très bioaccumulable (vB)

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Tu seras nôtre Décrire les produits au regard des exigences de sécurité, mais ne pas les représenter Assurance des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle. Copyright © : Aesku.Diagnostics GmbH & Co. KG, les copies ne peuvent être utilisées qu'à des fins internes être fait.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 1/8

AESKULISA® Tampon de lavage, 50x conc.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

AESKULISA® Tampon de lavage, 50x conc.

Autres désignations:

WASHB 50x

N° de l'article:

3xxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

AESKULISA®

Ce test et ses réactifs ne sont pas destinés à un usage personnel ou vétérinaire. Les réactifs ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

AESKU.DIAGNOSTICS GmbH & Co.KG

Mikroforumring 2

55234 Wendelsheim

Germany

Téléphone: +49 6734 - 9622-0

Télécopie: +49 6734 - 9622-2222

E-mail: info@aesku.com

Site web: www.aesku.com

E-mail (personne compétente): info@aesku.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

AESKU.DIAGNOSTICS, +49 6734 - 9622-0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 2/8

AESKULISA® Tampon de lavage, 50x conc.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208	Contient ProClin ® 300. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence Prévention

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
------	---

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
------	---------------------------------------

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans
------	---

2.3. Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Le mélange ne contient pas de constituants classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément au Règlement CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT/vPvB, ni figurant dans la liste des « candidates à l'autorisation ».


Autres effets nocifs:

Le mélange contient des matières d'origine humaine ou animale et est donc classé comme potentiellement infectieux.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
	ProClin ® 300 Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Skin Corr. 1B (H314), Skin Sens. 1 (H317)  Danger	0,1 - ≤ 0,5 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 3/8

AESKULISA® Tampon de lavage, 50x conc.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 4/8

AESKULISA® Tampon de lavage, 50x conc.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Température de stockage recommandée : 2-8°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Le point 1.2 et les instructions d'utilisation doivent être respectés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: vert

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	7,4 - 7,8	21 °C	
Point de fusion	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	non déterminé		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	non déterminé		
Densité relative	non déterminé		
Densité apparente	non déterminé		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 5/8

AESKULISA® Tampon de lavage, 50x conc.

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Solubilité dans l'eau	<i>non déterminé</i>		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable).

10.4. Conditions à éviter

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable).

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ProClin ® 300
DL50 par voie orale: 862 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: 2 800 mg/kg (Kaninchen)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient ProClin ® 300. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 6/8

AESKULISA® Tampon de lavage, 50x conc.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

ProClin ® 300

Biodégradation: Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ProClin ® 300

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

18 02 03

Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Transport par voie fluviale (ADN)

Transport maritime (IMDG)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 7/8

AESKULISA® Tampon de lavage, 50x conc.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Classe risque aquatique

WGK:

2 - deutlich wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Révision conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2020/878

16.2. Abréviations et acronymes

°C centigrade

ABEK Gaz et vapeurs de composés organiques ayant un point d'ébullition > 65 °C (A), gaz et vapeurs inorganiques, à l'exception du monoxyde de carbone (B), du dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs acides (E) et de l'ammoniac et des dérivés organiques de l'ammoniac (K)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AwSV Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau

CO monoxyde de carbone

CO2 gaz carbonique

CE/UE Communauté européenne/Union européenne

FR Norme européenne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 8/8

AESKULISA® Tampon de lavage, 50x conc.

IATA Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IBC emballage en vrac (Intermediate Bulk Container)

IgA Immunoglobuline A

IgG Immunoglobuline G

IgM Immunoglobuline M

IMDG Réglementation du transport des marchandises dangereuses en transport maritime (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IVD diagnostic in vitro

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (International Convention for the Prevention of Marine Pollution)

NIOSH Institut national NIOSH pour la sécurité et la santé au travail (National Institute for Occupational Safety and Health)

PBT Persistant (P), Bioaccumulable (B), Toxique (T)

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuse

ONU Organisation des Nations Unies

vPvB très persistant (vP), très bioaccumulable (vB)

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Tu seras nôtre Décrire les produits au regard des exigences de sécurité, mais ne pas les représenter Assurance des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle. Copyright © : Aesku.Diagnostics GmbH & Co. KG, les copies ne peuvent être utilisées qu'à des fins internes être fait.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 1/10

Conjugué AESKULISA® anti IgX humaine

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Conjugué AESKULISA® anti IgX humaine

Autres désignations:

CONJ

N° de l'article:

3xxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

AESKULISA®

Ce test et ses réactifs ne sont pas destinés à un usage personnel ou vétérinaire. Les réactifs ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

AESKU.DIAGNOSTICS GmbH & Co.KG

Mikroforumring 2

55234 Wendelsheim

Germany

Téléphone: +49 6734 - 9622-0

Télécopie: +49 6734 - 9622-2222

E-mail: info@aesku.com

Site web: www.aesku.com

E-mail (personne compétente): info@aesku.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

AESKU.DIAGNOSTICS, +49 6734 - 9622-0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Indications diverses:

Le mélange contient des matières d'origine humaine ou animale et est donc classé comme potentiellement infectieux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208

Contient ProClin® 300. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 2/10

Conjugué Aeskulisa® anti IgX humaine

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
	ProClin® 300 Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1 (H317) Danger	0 - ≤ 0,1 pds %
n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7 Numéro d'identification UE: 604-001-00-2	phenol Acute Tox. 3 (H301, H331, H311), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), Muta. 2 (H341), STOT RE 2 (H373), Skin Corr. 1B (H314) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 3% Skin Irrit. 2; H315: 1% ≤ C < 3% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 3% Eye Irrit. 2; H319: 1% ≤ C < 3%	0 - < 0,007 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 3/10

Conjugué AESKULISA® anti IgX humaine

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Température de stockage recommandée : 2-8°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Le point 1.2 et les instructions d'utilisation doivent être respectés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 4/10

Conjugué Aeskulisa® anti IgX humaine

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
WEL (GB) à partir de 18 déc. 2011	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (7,8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
IDLH (US) à partir de 1 janv. 1994	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 250 ppm
TRGS 900 (DE) à partir de 1 mai 2010	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (Aerosol und Dampf, kann über die Haut aufgenommen werden) EU, H, 11
ES à partir de 1 janv. 2012	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (puede ser absorbido a través dérmica) vía dérmica, VLB®, VLI
IOELV (EU) à partir de 17 déc. 2009	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRC (FR)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (7,8 mg/m ³) ② 4 ppm (15,6 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
GR à partir de 1 oct. 2016	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (αναμένετε απορρόφηση από το δέρμα)
OSHA (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 5 ppm (19 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
NIOSH (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 5 ppm (19 mg/m ³) ③ 15,6 ppm (60 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
ACGIH (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 5 ppm (19 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 5/10

Conjugué AESKULISA® anti IgX humaine

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur limite	① Paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon: ④ Remarque
TRGS 903 (DE) à partir de 19 sept. 2013	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	120 mg/g Creatinin	① Phenol ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende
VLB (ES) à partir de 1 janv. 2013	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	120 mg/g creatinina	① fenol ② orina ③ fin de exposición o fin de turno
ACGIH-BEI (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	250 mg/g creatinine	① phenol ② urine ③ end of exposure or end of shift
BLV (EU) à partir de 1 juin 2014	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	120 mg/g creatinine	① phenol ② urine ③ no restriction

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: bleu

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	6,7 - 6,9	21 °C	
Point de fusion	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	non déterminé		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 6/10

Conjugué AESKULISA® anti IgX humaine

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>		
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité	<i>non déterminé</i>		
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>		
Solubilité dans l'eau	<i>non déterminé</i>		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. négligeable

10.2. Stabilité chimique

Empfohlenen Lagertemperatur: 2-8°C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable).

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

Indications diverses

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ProClin® 300
DL50 par voie orale: 862 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: 2 800 mg/kg (Kaninchen)
phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7
DL50 par voie orale: 317 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: 630 mg/kg (Kaninchen)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 7/10

Conjugué AESKULISA® anti IgX humaine

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient ProClin® 300. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

CL50: 8,9 mg/L 4 d (poisson)

CE50: 3,1 mg/L 2 d

CL50: 21,93 mg/L (poisson)

CE50: 10 mg/L

NOEC: 0,077 mg/L (poisson)

12.2. Persistance et dégradabilité

ProClin® 300

Biodégradation: Difficilement biodégradable.

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

Log K_{ow}: 1,47

Facteur de bioconcentration (FBC): 17,5

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ProClin® 300

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 8/10

Conjugué Aeskulisa® anti IgX humaine

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

18 02 03	Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
----------	--

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

13.2. Informations complémentaires

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Classe risque aquatique

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 9/10

Conjugué AESKULISA® anti IgX humaine

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Révision conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2020/878

16.2. Abréviations et acronymes

°C centigrade

ABEK Gaz et vapeurs de composés organiques ayant un point d'ébullition > 65 °C (A), gaz et vapeurs inorganiques, à l'exception du monoxyde de carbone (B), du dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs acides (E) et de l'ammoniac et des dérivés organiques de l'ammoniac (K)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AwSV Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau

CO monoxyde de carbone

CO2 gaz carbonique

CE/UE Communauté européenne/Union européenne

FR Norme européenne

IATA Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IBC emballage en vrac (Intermediate Bulk Container)

IgA Immunoglobuline A

IgG Immunoglobuline G

IgM Immunoglobuline M

IMDG Réglementation du transport des marchandises dangereuses en transport maritime (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IVD diagnostic in vitro

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (International Convention for the Prevention of Marine Pollution)

NIOSH Institut national NIOSH pour la sécurité et la santé au travail (National Institute for Occupational Safety and Health)

PBT Persistant (P), Bioaccumulable (B), Toxique (T)

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuse

ONU Organisation des Nations Unies

vPvB très persistant (vP), très bioaccumulable (vB)

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 10/10

Conjugué AESKULISA® anti IgX humaine

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Tu seras nôtre Décrire les produits au regard des exigences de sécurité, mais ne pas les représenter Assurance des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle. Copyright © : Aesku.Diagnostics GmbH & Co. KG, les copies ne peuvent être utilisées qu'à des fins internes être fait.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 1



Page 1/7

AESKULISA® Substrat

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

AESKULISA® Substrat

Autres désignations:

SUB

N° de l'article:

3xxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

AESKULISA®

Ce test et ses réactifs ne sont pas destinés à un usage personnel ou vétérinaire. Les réactifs ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

AESKU.DIAGNOSTICS GmbH & Co.KG

Mikroforumring 2

55234 Wendelsheim

Germany

Téléphone: +49 6734 - 9622-0

Télécopie: +49 6734 - 9622-2222

E-mail: info@aesku.com

Site web: www.aesku.com

E-mail (personne compétente): info@aesku.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

AESKU.DIAGNOSTICS, +49 6734 - 9622-0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Autres effets nocifs:

Le mélange ne contient pas de constituants classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément au Règlement CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT/vPvB, ni figurant dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 1



Page 2/7

AESKULISA® Substrat

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 1



Page 3/7

AESKULISA® Substrat

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Température de stockage recommandée : 2-8°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Le point 1.2 et les instructions d'utilisation doivent être respectés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: limpide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 1



Page 4/7

AESKULISA® Substrat

Odeur: non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. négligeable

10.2. Stabilité chimique

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable).

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

Indications diverses

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 1



Page 5/7

AESKULISA® Substrat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

18 02 03	Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
----------	--

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

13.2. Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 1



Page 6/7

AESKULISA® Substrat

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Classe risque aquatique

WGK:

nwg - nicht wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Révision conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2020/878

16.2. Abréviations et acronymes

°C centigrade

ABEK Gaz et vapeurs de composés organiques ayant un point d'ébullition > 65 °C (A), gaz et vapeurs inorganiques, à l'exception du monoxyde de carbone (B), du dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs acides (E) et de l'ammoniac et des dérivés organiques de l'ammoniac (K)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AwSV Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau

CO monoxyde de carbone

CO₂ gaz carbonique

CE/UE Communauté européenne/Union européenne

FR Norme européenne

IATA Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IBC emballage en vrac (Intermediate Bulk Container)

IgA Immunoglobuline A

IgG Immunoglobuline G

IgM Immunoglobuline M

IMDG Réglementation du transport des marchandises dangereuses en transport maritime (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IVD diagnostic in vitro

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 28 nov. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 1



Page 7/7

AESKULISA® Substrat

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (International Convention for the Prevention of Marine Pollution)

NIOSH Institut national NIOSH pour la sécurité et la santé au travail (National Institute for Occupational Safety and Health)

PBT Persistant (P), Bioaccumulable (B), Toxique (T)

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuse

ONU Organisation des Nations Unies

vPvB très persistant (vP), très bioaccumulable (vB)

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Tu seras notre
Décrire les produits au regard des exigences de sécurité, mais ne pas les représenter
Assurance des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.
Copyright © : Aesku.Diagnostics GmbH & Co. KG, les copies ne peuvent être utilisées qu'à des fins
internes
être fait.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 5



Page 1/9

AESKULISA® Stop

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

AESKULISA® Stop

Autres désignations:

STOP

N° de l'article:

3xxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

AESKULISA®

Ce test et ses réactifs ne sont pas destinés à un usage personnel ou vétérinaire. Les réactifs ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

AESKU.DIAGNOSTICS GmbH & Co.KG

Mikroforumring 2

55234 Wendelsheim

Germany

Téléphone: +49 6734 - 9622-0

Télécopie: +49 6734 - 9622-2222

E-mail: info@aesku.com

Site web: www.aesku.com

E-mail (personne compétente): info@aesku.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

AESKU.DIAGNOSTICS, +49 6734 - 9622-0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (<i>Met. Corr. 1</i>)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	D'après les données d'essais.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 5



Page 2/9

AESKULISA® Stop

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence Prévention

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conseils de prudence Réaction

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

Etiquetage réduit (≤ 125 ml)

Mention d'avertissement : aucune

Icône : aucune

2.3. Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7 Numéro d'identification UE: 017-002-01-X	hydrogen chloride Met. Corr. 1 (H290), STOT SE 3 (H335), Skin Corr. 1B (H314) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Met. Corr. 1; H290: $C \geq 0,1\%$ Skin Corr. 1B; H314: $C \geq 25\%$ Skin Irrit. 2; H315: $10\% \leq C < 25\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 25\%$ Eye Irrit. 2; H319: $10\% \leq C < 25\%$ STOT SE 3; H335: $C \geq 10\%$	1 - 3 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 5



Page 3/9

AESKULISA® Stop

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 5



Page 4/9

AESKULISA® Stop

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Température de stockage recommandée : 2-8°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Le point 1.2 et les instructions d'utilisation doivent être respectés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
TRGS 900 (DE)	hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7	① 2 ppm (3 mg/m ³) ② 4 ppm (6 mg/m ³) ⑤ (Chlorwasserstoff) DFG, EU, Y
ES	hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7	① 5 ppm (7,6 mg/m ³) ② 10 ppm (15 mg/m ³) ⑤ VLI
IOELV (EU)	hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7	① 5 ppm (8 mg/m ³) ② 10 ppm (15 mg/m ³) ⑤ (Hydrogen chloride)
VRC (FR)	hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7	② 5 ppm (7,6 mg/m ³) ⑤ (chlorure d'hydrogène)
WEL (GB)	hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7	① 1 ppm (2 mg/m ³) ② 5 ppm (8 mg/m ³) ⑤ (gas and aerosol mists)
GR à partir de 1 oct. 2016	hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7	① 5 ppm (7 mg/m ³) ② 5 ppm (7 mg/m ³) ⑤ (υδροχλώριο)
IDLH (US) à partir de 1 janv. 1994	hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7	① 50 ppm
OSHA (US)	hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7	③ 5 ppm (7 mg/m ³)
NIOSH (US)	hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7	③ 5 ppm (7 mg/m ³)
ACGIH (US) à partir de 1 mars 2014	hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7	③ 2 ppm (2,98 mg/m ³) ⑤ (A4)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 5



Page 5/9

AESKULISA® Stop

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: limpide

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	2,6 - 3,2	21 °C	
Point de fusion	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable		
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	non déterminé		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	non déterminé		
Densité relative	non déterminé		
Densité apparente	non déterminé		
Solubilité dans l'eau	non déterminé		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé		
Viscosité, dynamique	non déterminé		
Viscosité, cinématique	non déterminé		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Température de stockage recommandée : 2-8°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 5



Page 6/9

AESKULISA® Stop

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >5 010 mg/L (Lapin)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénéité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7

CL50: 250 mg/L 2 d

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 5



Page 7/9

AESKULISA® Stop

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

hydrogen chloride n°CAS: 7647-01-0 N°CE: 231-595-7

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

18 02 03	Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection
----------	--

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 5



Page 8/9

AESKULISA® Stop

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Révision conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2020/878

16.2. Abréviations et acronymes

°C centigrade

ABEK Gaz et vapeurs de composés organiques ayant un point d'ébullition > 65 °C (A), gaz et vapeurs inorganiques, à l'exception du monoxyde de carbone (B), du dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs acides (E) et de l'ammoniac et des dérivés organiques de l'ammoniac (K)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AwSV Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau

CO monoxyde de carbone

CO2 gaz carbonique

CE/UE Communauté européenne/Union européenne

FR Norme européenne

IATA Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IBC emballage en vrac (Intermediate Bulk Container)

IgA Immunoglobuline A

IgG Immunoglobuline G

IgM Immunoglobuline M

IMDG Réglementation du transport des marchandises dangereuses en transport maritime (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IVD diagnostic in vitro

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (International Convention for the Prevention of Marine Pollution)

NIOSH Institut national NIOSH pour la sécurité et la santé au travail (National Institute for Occupational Safety and Health)

PBT Persistant (P), Bioaccumulable (B), Toxique (T)

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuse

ONU Organisation des Nations Unies

vPvB très persistant (vP), très bioaccumulable (vB)

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 25 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 5



Page 9/9

AESKULISA® Stop

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (<i>Met. Corr. 1</i>)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	D'après les données d'essais.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Tu seras nôtre Décrire les produits au regard des exigences de sécurité, mais ne pas les représenter Assurance des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle. Copyright © : Aesku.Diagnostics GmbH & Co. KG, les copies ne peuvent être utilisées qu'à des fins internes être fait.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 1/10

AESKULISA® Récupération

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

AESKULISA® Récupération

Autres désignations:

RC

N° de l'article:

3402

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

AESKULISA®

Ce test et ses réactifs ne sont pas destinés à un usage personnel ou vétérinaire. Les réactifs ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

AESKU.DIAGNOSTICS GmbH & Co.KG

Mikroforumring 2

55234 Wendelsheim

Germany

Téléphone: +49 6734 - 9622-0

Télécopie: +49 6734 - 9622-2222

E-mail: info@aesku.com

Site web: www.aesku.com

E-mail (personne compétente): info@aesku.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

AESKU.DIAGNOSTICS, +49 6734 - 9622-0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208

Contient ProClin ® 300. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets nocifs:

Ce mélange contient du matériel d'origine humaine ou animale et est donc considéré comme potentiellement infectieux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 2/10

AESKULISA® Récupération

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
	ProClin® 300 Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1 (H317) Danger	0 - ≤ 0,1 pds %
n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7 Numéro d'identification UE: 604-001-00-2	phenol Acute Tox. 3 (H301, H331, H311), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), Muta. 2 (H341), STOT RE 2 (H373), Skin Corr. 1B (H314) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 3% Skin Irrit. 2; H315: 1% ≤ C < 3% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 3% Eye Irrit. 2; H319: 1% ≤ C < 3%	0 - < 0,01 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 3/10

AESKULISA® Récupération

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Température de stockage recommandée : 2-8°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Le point 1.2 et les instructions d'utilisation doivent être respectés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 4/10

AESKULISA® Récupération

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
WEL (GB) à partir de 18 déc. 2011	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (7,8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
IDLH (US) à partir de 1 janv. 1994	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 250 ppm
TRGS 900 (DE) à partir de 1 mai 2010	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (Aerosol und Dampf, kann über die Haut aufgenommen werden) EU, H, 11
ES à partir de 1 janv. 2012	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (puede ser absorbido a través dérmica) vía dérmica, VLB®, VLI
IOELV (EU) à partir de 17 déc. 2009	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRC (FR)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (7,8 mg/m ³) ② 4 ppm (15,6 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
GR à partir de 1 oct. 2016	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 2 ppm (8 mg/m ³) ② 4 ppm (16 mg/m ³) ⑤ (αναμένετε απορρόφηση από το δέρμα)
OSHA (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 5 ppm (19 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
NIOSH (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 5 ppm (19 mg/m ³) ③ 15,6 ppm (60 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
ACGIH (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	① 5 ppm (19 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 5/10

AESKULISA® Récupération

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur limite	① Paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon: ④ Remarque
TRGS 903 (DE) à partir de 19 sept. 2013	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	120 mg/g Creatinin	① Phenol ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende
VLB (ES) à partir de 1 janv. 2013	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	120 mg/g creatinina	① fenol ② orina ③ fin de exposición o fin de turno
ACGIH-BEI (US)	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	250 mg/g creatinine	① phenol ② urine ③ end of exposure or end of shift
BLV (EU) à partir de 1 juin 2014	phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7	120 mg/g creatinine	① phenol ② urine ③ no restriction

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Temps de pénétration min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: jaune

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	6,7 - 6,9	21 °C	
Point de fusion	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	non déterminé		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 6/10

AESKULISA® Récupération

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>		
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité	<i>non déterminé</i>		
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>		
Solubilité dans l'eau	<i>non déterminé</i>		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. négligeable

10.2. Stabilité chimique

Non. Le produit devient inutilisable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Lumière, chaleur, humidité (aucune réaction dangereuse ne s'ensuit, le produit devient inutilisable)

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ProClin ® 300

DL50 par voie orale: 862 mg/kg (Ratte)

DL50 dermique: 2 800 mg/kg (Kaninchen)

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

DL50 par voie orale: 317 mg/kg (Ratte)

DL50 dermique: 630 mg/kg (Kaninchen)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 7/10

AESKULISA® Récupération

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient ProClin ® 300. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénéité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

CL50: 8,9 mg/L 4 d (poisson)

CE50: 3,1 mg/L 2 d

CL50: 21,93 mg/L (poisson)

CE50: 10 mg/L

NOEC: 0,077 mg/L (poisson)

12.2. Persistance et dégradabilité

ProClin ® 300

Biodégradation: Difficilement biodégradable.

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

Log K_{ow}: 1,47

Facteur de bioconcentration (FBC): 17,5

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ProClin ® 300

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

phenol n°CAS: 108-95-2 N°CE: 203-632-7

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 8/10

AESKULISA® Récupération

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Révision conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2020/878

16.2. Abréviations et acronymes

°C centigrade

ABEK Gaz et vapeurs de composés organiques ayant un point d'ébullition > 65 °C (A), gaz et vapeurs inorganiques, à l'exception du monoxyde de carbone (B), du dioxyde de soufre et d'autres gaz et vapeurs acides (E) et de l'ammoniac et des dérivés organiques de l'ammoniac (K)

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AwSV Ordonnance sur les systèmes de traitement des substances polluantes pour l'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 9/10

AESKULISA® Récupération

CO monoxyde de carbone

CO2 gaz carbonique

CE/UE Communauté européenne/Union européenne

FR Norme européenne

IATA Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association)

IBC emballage en vrac (Intermediate Bulk Container)

IgA Immunoglobuline A

IgG Immunoglobuline G

IgM Immunoglobuline M

IMDG Réglementation du transport des marchandises dangereuses en transport maritime (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IVD diagnostic in vitro

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (International Convention for the Prevention of Marine Pollution)

NIOSH Institut national NIOSH pour la sécurité et la santé au travail (National Institute for Occupational Safety and Health)

PBT Persistant (P), Bioaccumulable (B), Toxique (T)

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuse

ONU Organisation des Nations Unies

vPvB très persistant (vP), très bioaccumulable (vB)

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 27 oct. 2022

Date d'édition: 24 janv. 2023

Version: 2



Page 10/10

AESKULISA® Récupération

Mentions de danger

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Tu seras nôtre
Décrire les produits au regard des exigences de sécurité, mais ne pas les représenter
Assurance des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.
Copyright © : Aesku.Diagnostics GmbH & Co. KG, les copies ne peuvent être utilisées qu'à des fins
internes
être fait.